

Délibération DEL-CC-2026-194

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 JUIN 2026

A BRESSUIRE Saint-Porchaire, Pôle Environnement, rue Lavoisier

Le seize juin deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (62) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérandère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

Pouvoirs (12) : Philippe BARON pouvoir à Emmanuelle MENARD, Chantal APPARILLY pouvoir à Marie-Line BOTTON, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Maryline GABORIEAU, Sandra CAILTON pouvoir à Pierre BUREAU, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Benjamin HUVELIN pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Karine PIED pouvoir à Damien SIMONNEAU, Cédric VION pouvoir à Jean-Pierre BODIN.

Absents (13) : Philippe BARON, Chantal APPARILLY, Rodolphe ROUE, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Aurélie GREGOIRE, Benjamin HUVELIN, Jean-François MOREAU, Karine PIED, Cédric VION.

Date de convocation : 10-06-2026

Secrétaire de séance : Jérôme BARON.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de Saint-Porchaire à BRESSUIRE : cession de foncier à la SCI IMMOBILIER HOUDELOT NEGOCE

VU les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

VU la demande d'avis du service France Domaine du 14 avril 2026.

M. Alexandre HOUDELLOT, gérant de la SARL HOUDELLOT NEGOCE, souhaite acquérir auprès de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais via la SCI IMMOBILIER HOUDELLOT NÉGOCE (N° SIRET : 844 119 404 00011) deux parcelles de terrain (cadastrées section ZK n°166 et CB n°448) sises zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire représentant une superficie totale de 41 930 m². Ces deux parcelles de terrain sont attenantes au site actuel de la société.

Cette acquisition foncière doit permettre à la société HOUDELLOT NÉGOCE la construction de nouveaux bâtiments et autres infrastructures devant lui permettre de répondre à de nouveaux marchés pour lesquels elle est sollicitée et de développer certains canaux d'activités (cession de chutes neuves de ferrailles et d'acier aux particuliers, cession d'acier auprès des agriculteurs, ...). Cette acquisition doit également permettre une nouvelle organisation du site avec une différenciation des flux de la clientèle professionnelle de ceux de la clientèle de particuliers.

Modalités et conditions de cession des parcelles concernées :

CADASTRE ET SURFACE :

Section	N°	Adresse	Surface
ZK	166	Riparfond - BRESSUIRE	40 891 m ²
CB	448	Riparfond - BRESSUIRE	1 039 m ²
Superficie totale			41 930 m²

PRIX DE CESSION :

- 264 137,20 euros HT
- TVA sur marge en sus

CONDITIONS PARTICULIERES :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur ;
- Les frais et taxes de raccordement de l'emprise foncière objet de la présente aux réseaux de distribution, notamment d'eau et d'électricité, de télécommunications et d'assainissement de la construction à édifier par l'acquéreur seront intégralement supportés par ce dernier ;
- L'acquéreur assurera une gestion optimale des eaux pluviales de l'emprise foncière objet de la présente ;
- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe.

Le conseil communautaire est invité à :

- **valider les modalités et conditions de cession des parcelles cadastrées section ZK n°166 et CB n°448 représentant une superficie totale de 41 930 m² sises zone d'activités de Saint-Porchaire à Bressuire, à la SCI IMMOBILIER HOUDELOT NÉGOCE représentée par Monsieur Alexandre HOUDELOT, ou toute autre entité pouvant s'y substituer à sa demande ;**
- **imputer les recettes sur le Budget Annexe Zones Economiques.**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 JUIN 2026**

Notifié ou publié le **22 JUIN 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

